

## Conditions générales de vente Calendrier de l'Avent en ligne 2023

### **ORGANISATEUR**

L'organisateur du jeu-concours est la société memon bionic instruments GmbH, Oberaustraße 6a, 83026 Rosenheim, Allemagne.

### **PARTICIPATION AU TIRAGE AUX GAINS**

La participation au jeu-concours est ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans et résidant en **Allemagne**, en **Autriche** et en **Suisse**. Les employés de l'entreprise organisatrice et des entreprises liées à l'organisateur et tous les tiers impliqués dans l'organisation du jeu-concours ainsi que leurs employés et leurs familles sont exclus de la participation au jeu-concours. Il n'existe aucun droit à un paiement en espèces de remplacement ou à une modification ultérieure des gains. Le droit au gain n'est pas transmissible. La période de participation s'étend du 01.12.2023 00:00 au 24.12.2023 23:59.

### La participation au jeu-concours se fait par:

Chaque participant a la possibilité de prendre part au tirage au sort via le calendrier de l'Avent en ligne de memon. Le calendrier de l'Avent est accessible via ce lien : <https://www.memon.eu/adventskalender> . Le tirage au sort se compose de 24 portes séparées portes du calendrier de l'Avent. Chaque jour, le participant a la possibilité de participer au tirage au sort. La première porte est disponible le 01.12.2023 de 00:00 à 01.12.2023 23:59. la deuxième porte est disponible le 02.12.2023 de 00:00 à 02.12.2023 23:59 disponible, etc. jusqu'à ce que le 24e jour soit atteint. Si un jour est passé, il n'est plus possible de participer au jour écoulé n'est plus possible. Le client participe au jeu-concours en envoyant à la société memon bionic instruments son prénom, son nom et son adresse e-mail. via le champ d'inscription dans la porte correspondante. La participation doit être confirmée par un lien e-mail doit être confirmée. Une seule participation par client est possible. Une participation avec plusieurs adresses e-mail est interdite. De même, les fausses déclarations et les tentatives de fraude sont interdites.

Les données personnelles ne sont utilisées que pour le jeu-concours et ne sont pas transmises à des tiers. ne seront pas transmises. Les dispositions relatives à la protection des données de l'organisateur s'appliquent.

### **PRIX ET DÉROULEMENT**

Seuls les prix décrits dans le concours sont à gagner.

Le tirage au sort des gagnants sera effectué de manière aléatoire après la date limite de participation. Le site La désignation du gagnant est faite sans garantie. Les participations multiples ne seront pas prises en compte. ne sont pas prises en compte. Après la confirmation de son gain, le gagnant sera informé des détails du déroulement de son gain. Le prix sera envoyé à l'adresse personnelle du gagnant. adresse privée communiquée par le gagnant.

Tout recours juridique est exclu.

## **AUSSCHLUSS VON DER TEILNAHME**

Bei einem Verstoß gegen diese Teilnahmebedingungen behält sich der Veranstalter das Recht vor, Teilnehmer vom Gewinnspiel auszuschließen.

## **FIN ANTICIPÉE DU CONCOURS**

L'organisateur est en droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le concours avant son terme en cas de circonstances imprévues et indépendantes de sa volonté. surviennent des circonstances qui rendent le déroulement initial plus difficile ou rendre inacceptable.

## **PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

Dans la mesure où des données personnelles de participants (par ex. nom et prénom, adresse) sont traitées dans le cadre du jeu-concours, celles-ci sont utilisées par l'organisateur exclusivement aux fins de l'organisation du jeu-concours, y compris pour la désignation des gagnants. le traitement des lauréats. La base juridique du traitement est l'art. 6, par. 1, phrase 1, point b) du RGPD. RGPD et l'art. 6, paragraphe 1, phrase 1, point f) RGPD. L'intérêt légitime au sens de l'art. 13 alinéa 1 lettre d) du RGPD est la bonne exécution du jeu-concours.

Chaque participant a le droit de s'opposer à tout moment au traitement de ses données avec effet s'y opposer pour l'avenir. En cas d'opposition, les données personnelles collectées dans le cadre du concours sont supprimées. données personnelles traitées seront supprimées et, par conséquent, la participation au concours prendra fin. la participation au concours.

Chaque participant a le droit d'accéder aux données à caractère personnel le concernant. données, ainsi que de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de la portabilité des données.

Les déclarations ou demandes en ce sens doivent être adressées à : [media@memon.eu](mailto:media@memon.eu)

En outre, toutes les personnes concernées disposent d'un droit de recours auprès de l'autorité de contrôle compétente. autorité de surveillance.

## **DÉCLARATION SÉPARÉE (EXTRA-CROIX)**

Le participant consent à ce que ses données personnelles soient utilisées à des fins publicitaires par memon bionic instruments GmbH. memon bionic instruments GmbH est autorisée par ce consentement à prendre contact avec le participant dans le but de promouvoir ses produits. Ce consentement est volontaire et indépendant de la participation au jeu-concours et comprend l'autorisation d'enregistrer les données du participant. Si le participant s'oppose à un tel enregistrement, ses données seront immédiatement effacées.

Rosenheim, novembre 2023